



29 AOÛT 2022

DECISION DE RECRUTEMENT

Réf : 02/22/A.J/n.p

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés ;
- Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;
- Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° 02/22/A.J est lancée pour le recrutement de **deux (02) News Producer** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Option /Spécialité	Expérience exigée
News Producer	02 postes	Titulaire d'un Master ou diplôme équivalent	BAC + 5	<ul style="list-style-type: none"> - Information - Communication - DATA Journalisme - Documentation 	Minimum 3 ans dans le domaine du journalisme

Article 2 : Principales missions

Le News Producer assure la veille médiatique de la rédaction à travers le suivi permanent des informations, la conception et la production de toute sorte de contenu audiovisuel pour les JT en cohérence avec sa ligne et sa stratégie éditoriale. Le journaliste « News Producer » est chargé de :

- Assurer la conception, élaboration et production des scripts, stories, reportages et magazines d'information.
- Recueillir des informations sur un sujet d'actualité en sélectionnant et vérifiant ses sources afin de choisir et hiérarchiser les informations à traiter.
- Assurer la coordination avec les équipes de tournage.
- Assurer la coordination avec les rédacteurs en chef pour la réception des vidéos, des graphiques, des dépêches et des informations externes.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test écrit suivi d'un test oral et enfin d'un test pratique.
- La note du test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de **12/20** seront convoqués pour le test oral.
- La note finale est cumulative et sera calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale =

Note du test écrit*0,3 + Note du test oral*0,3 + Note du test pratique* 0,4

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ECRIT	Epreuve traitant un sujet d'actualité. QCM culture générale	Note/20	Arabe et français	1 H 30
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Arabe et français	20 minutes
TEST PRATIQUE	Mise en situation.	Note/20	Arabe et français	20 minutes

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> pour pouvoir éditer le bulletin d'inscription.

Un dossier de candidature doit être envoyé par voie postale au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000 » avec comme objet **02/22/A.J/n.p.** Ce dossier est composé de :

- Bulletin d'inscription sur la plateforme de recrutement de la SNRT.
- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une (1) copie certifiée conforme de la CIN.
- Attestations et /ou certificats de travail justifiant le nombre d'années d'expériences exigées (3 ans).

Tout dossier incomplet est systématiquement écarté.

Le dernier délai pour l'envoi par voie postale du dossier de candidature est le **15 SEP. 2022**

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïçal LARAICHI

Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision